

Compte-rendu de la séance du 17 décembre 2018
du Conseil Municipal d'Ercé-en-Lamée

Présents : MM DERVAL Patrick, BERTIN Isabelle, MARTIN Rémy, HUBERT Armelle, ÉON Christophe, DELÉPINE Didier, THÉPAUT Isabelle, LE MÉE Philippe, MANROT Crystel, SIRODOT Loïc, PLISSONNEAU Yann, BRÉHIER Sylviane, HARDAT Bénédicte, BOULIGAND Laëtitia, FORESTELLO Fabien

Absents excusés : FILÂTRE Félicien, PAITEL Patricia RABANNE Myriam, RENAUD Sébastien.

Présentation d'un projet éolien

L'entreprise VSB spécialisée dans l'installation et le fonctionnement d'éoliennes est venue présenter au Conseil Municipal son projet éolien d'un « champ » d'éoliennes sur le secteur de la Fleuriais. Ce projet privé nécessite l'accord des propriétaires des parcelles sur lesquelles elles pourraient être implantées et l'accord de principe de la commune. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe à la réalisation de ce projet.

Rapport d'activités du SDE 35 (Syndicat Départemental d'Electrification) adopté à l'unanimité.

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, renonce à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître AVENEL-THEZE de Bain de Bretagne concernant les parcelles AK 105, 157,158, 159, 166 et 167 d'une superficie totale de 1 412 m².

Décision, à l'unanimité, **de numération des maisons** dans les villages de la Villeneuve, la Pignerie, le Bas-Germigné, le Haut Germigné, la Ville de Bas et la Mennerie

Rétrocession de la voie verte au Conseil Départemental

La Voie Verte qui relie Chateaubriant à Guer a été réalisée par les communautés de communes qu'elle traverse. Bretagne Porte de Loire Communauté et Vallons de Haute Bretagne Communauté sont donc les propriétaires actuelles des chemins ainsi constitués sur le tronçon qui va de Teillay à Guipry-Messac. Ces deux communautés de communes ont sollicité le Conseil Départemental afin qu'il intègre la voie verte dans son patrimoine et dans sa stratégie de déplacements doux. Le Conseil Départemental a accepté cette proposition. Les communes de Bain de Bretagne, Ercé en Lamée et Teillay sont également concernées par ce transfert puisque la voie verte emprunte des chemins d'exploitation qui sont la propriété des communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention multipartite fixant les conditions de ce transfert.

Contrat d'entretien des cloches et paratonnerres des 2 églises

Après examen des offres par la commission « bâtiments » et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de la Société MACÉ pour un montant de 220€ ht par an (durée du contrat : 5 ans).

Extension de l'école Publique : mission SPS et contrôle technique

Après examen des offres par la commission « bâtiments » et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir :

- La Société SOCOTEC pour la mission de contrôle technique moyennant un montant de 4 685€ ht ;
- La Société APAVE pour la mission SPS (*Sécurité Protection et Santé*) moyennant un montant de 3 850€ht.

Validation, à l'unanimité, **du projet d'extension de l'école publique** au stade de l'avant-projet définitif et du plan de financement (*demande de subventions DETR, DSIL et Bretagne Porte de Loire communauté*).

Etude urbaine : convention d'Assistance à maîtrise d'ouvrage

Afin d'être accompagné dans ses réflexions et projets d'aménagement, la Commune d'Ercé-en-Lamée a décidé de faire appel aux compétences présentes au sein du Syndicat Mixte du Pays des Vallons de Vilaine, pour l'assistance administrative, technique, financière en matière d'urbanisme opérationnel. Cet appui vise à définir et à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation des opérations.

Le Conseil Municipal souhaite réaliser une étude urbaine préalable pour l'aménagement des secteurs de la rue des Rhododendrons et de la Route des Ajoncs d'Or. Cette étude sera confiée à un cabinet d'études et la commune bénéficiera de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) du Syndicat Mixte du Pays des Vallons de Vilaine dont les conditions d'intervention sont fixées par une convention validée à l'unanimité (coût de l'AMO: 2 450 €).